



Paris le 23 juin 2026

Communiqué de soutien au magistrat visé par des menaces à la suite du procès *Frontières*

Nos organisations expriment leur plein soutien au magistrat du tribunal judiciaire de Bobigny, ainsi qu'à l'ensemble des magistrat·es ayant rendu la décision condamnant en première instance le directeur de la publication de *Frontières* pour la diffusion de données personnelles d'avocat·es et d'avocats intervenant en droit des étrangers.

Cette décision, qui n'est pas définitive, peut naturellement être contestée par les voies de recours prévues par la loi. Dans un État de droit, toute décision de justice peut être critiquée et remise en cause devant les juridictions compétentes. Mais le désaccord avec une décision judiciaire ne saurait jamais justifier la mise en cause personnelle d'un·e magistrat·e, encore moins les menaces, les campagnes de haine, les attaques racistes ou les tentatives d'intimidation.

La campagne actuellement menée contre l'un des magistrat·es ayant participé à cette décision fait écho aux faits jugés en première instance, puisqu'elle repose elle aussi sur la désignation nominative de professionnel·es du droit, leur exposition à la vindicte publique et la banalisation de procédés d'intimidation.

Ces méthodes, aujourd'hui largement relayées par certains médias, ne relèvent pas du débat démocratique. Elles visent à délégitimer l'institution judiciaire, à faire pression sur celles et ceux qui rendent la justice et à intimider plus largement les professionnel·les du droit.

Nous rappelons que l'indépendance de l'autorité judiciaire constitue une garantie essentielle pour toutes et tous. S'en prendre personnellement à un·e magistrat·e en raison d'une décision rendue, porte atteinte à cette garantie commune et fragilise l'État de droit.

Nos organisations appellent à la plus grande vigilance face à ces menaces et à ces campagnes de harcèlement. Elles réaffirment leur attachement à la liberté d'expression, au droit au recours et au débat contradictoire, mais refusent que ceux-ci soient détournés pour couvrir des entreprises de pression, de stigmatisation et de mise en danger.

Nous réaffirmons notre soutien au magistrat concerné et au-delà, à tous les magistrat·es régulièrement attaqué·es, et rappelons que nul ne doit être exposé à des menaces ou à des campagnes d'intimidation pour avoir exercé ses fonctions juridictionnelles.